Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 69 (2007)

Artikel: L'affaire Émile Savoy

Autor: Gasser, Floriane

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817753

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'AFFAIRE ÉMILE SAVOY

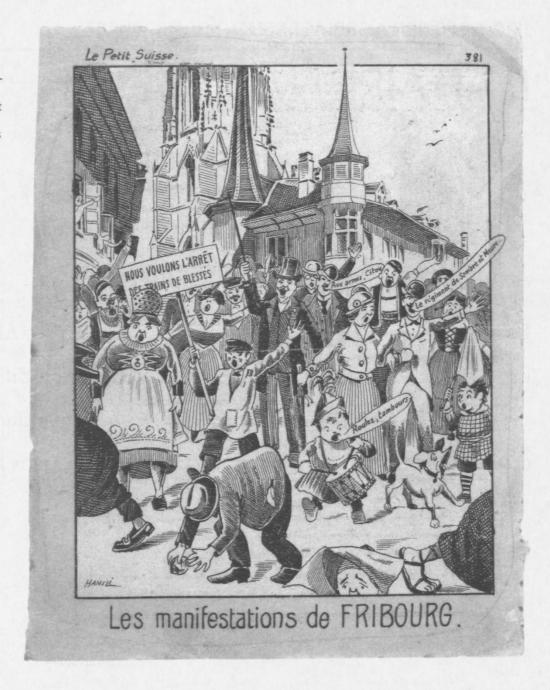
L'improbable accusation d'espionnage portée par les Allemands contre un conseiller d'Etat fribourgeois cache une question difficile. Comment rester loyal à sa patrie suisse, qui est neutre, sans manquer à sa patrie «de cœur» – allemande, française ou belge – engagée dans la guerre?

PAR FLORIANE GASSER

Née à Sion, Floriane Gasser a passé sa maturité au collège de Brigue, perfectionné son anglais en Nouvelle-Zélande et obtenu sa licence en histoire à l'université de Fribourg en 2006. Ses intérêts la portent aussi vers les questions juridiques et sociales.

Hansli, «Les manifestations de Fribourg», estampe (MAHF, inv. 2001-070)

Alors que les civils sympathisent avec les blessés de guerre français qui passent en gare de Fribourg (d'où les tumultes de la mi-mars 1915, quand on supprime l'arrêt des trains sanitaires), les soldats fribourgeois manifestent leur sentiment en musique: la fanfare du bataillon 15 joue «Sambre-et-Meuse» et «Les cadets de Brabant»...



Un coup de tonnerre éclate sur le gouvernement fribourgeois au mois de janvier 1916: un conseiller d'Etat aurait agi en tant qu'espion à la solde de la France et est poursuivi pour haute trahison par le Tribunal militaire de la 1ère division! L'affaire peut paraître saugrenue au premier abord, mais à la lumière du contexte historique, personnel, politique et social, les faits de l'«affaire Savoy»¹ prennent un sens particulier et éclairent sous un jour nouveau cette période mouvementée et un épisode peu connu de l'histoire suisse.

LES FAITS: UNE HISTOIRE À REBONDISSEMENTS

Tout commence en mars 1915, lorsque le ressortissant belge Camille Joset, journaliste à L'Avenir du Luxembourg, est arrêté par les autorités allemandes d'occupation à Arlon, une ville de Wallonie. Il est accusé d'être un espion à la solde de la France et condamné à mort, avant de voir sa peine commuée en prison à vie. Un «code» trouvé par les Allemands chez Joset permettrait la transcription d'un télégramme envoyé par celuici, en janvier 1915, au conseiller d'Etat fribourgeois Emile Savoy qu'il connaissait de longue date; durant ses études en Belgique (voir encadré), le Fribourgeois avait en effet collaboré au journal de Joset. Selon les Allemands, le message original: «Können Sie Arloner Komitee für 21. oder 23. nächsten Monats zweitausend Kilos Zucker senden. Antwort sofort. Präsident Camille Joset», deviendrait, une fois décodé: «Es sind durch Arlon am 21., 22., 23. zwei Divisionen Infanterie in der Richtung Namur durchgekommen.»

Savoy est immédiatement soupçonné de participer au réseau d'espionnage en agissant comme intermédiaire et en transmettant le télégramme de Joset à l'attaché militaire de France à Berne, le colonel Pageot. Les autorités allemandes, désireuses de faire tomber le colonel Pageot, transmettent le dossier au Conseil fédéral dans le courant du mois de mai 1915 et exigent l'ouverture d'une enquête pénale à l'encontre d'Emile Savoy. Le conseiller d'Etat fribourgeois est alors convoqué pour un interrogatoire par le Tribunal militaire à Berne et des perquisitions sont effectuées le soir même à son domicile de Fribourg. Les autorités politiques s'impliquent étroitement dans la procédure, le conseiller fédéral Décoppet participant à l'interrogatoire; Jean-Marie Musy, alors étoile montante de la scène politique fédérale, aurait également été présent à cette occasion, puis à Fribourg lors de la perquisition au domicile des Savoy.²

Dossiers d'archives à Bonn (Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, DGB 1152) et à Berne, Archives fédérales (E 5300, EMD MJ 1911-1937, dossier 1466/15 et E 21/14927). Papiers du Fonds Georges de Montenach aux AEF, et dossier Savoy à la BCUF, cabinet des manuscrits.

² BOVET 1945, p. 145 ss.

Le conseiller d'Etat nie toute espèce de participation à un réseau d'espionnage. S'il admet avoir rencontré Camille Joset lors de son passage en Suisse en décembre 1914 et reconnaît avoir signé pour lui une attestation de séjour anté-datée sur papier officiel du Département cantonal de police, il jure n'avoir pas compris le télégramme de Joset. Après avoir consulté les membres du Comité fribourgeois de secours aux réfugiés belges, il aurait envoyé à Joset, en lieu et place des deux mille kilos de sucre demandés, un montant de 500 francs, suivi de plusieurs versements pour un montant total de 9000 francs, le tout en faveur du Comité de secours dont s'occupe le journaliste en Belgique. Très vite, l'enquête piétine par manque de preuves, et Savoy n'est plus inquiété.

Mais en novembre 1915 Camille Joset, après avoir passé quelque dix mois en prison, fait des aveux complets. Il accuse Emile Savoy de l'avoir poussé à se rendre au Havre auprès du gouvernement belge en exil; de l'avoir couvert en établissant une fausse attestation de séjour en Suisse durant cette période; et finalement de l'avoir encouragé dès les débuts de la guerre à fournir au colonel Pageot des informations sur les déplacements de troupes allemandes. Joset affirme en outre avoir réalisé que les sommes envoyées au nom du Comité de secours étaient en fait un défraiement pour services rendus, et s'être ainsi rendu compte du danger qu'il courait à rester en contact avec Emile Savoy; il affirme avoir, dès lors, volontairement cessé toute correspondance avec lui. Les autorités allemandes font à nouveau pression sur le Conseil fédéral pour que l'enquête contre le Fribourgeois reprenne et celui-ci est reconvoqué à Berne pour interrogatoire en janvier 1916. Cependant, les aveux «irréfutables» de Joset ne peuvent être corroborés par aucune preuve matérielle contre Emile Savoy et l'affaire est définitivement classée par un non-lieu le 19 avril 1916.

Mais les autorités allemandes restent persuadées de la culpabilité du chef du Département de police de Fribourg et décident de ne plus valider les visas délivrés par celui-ci tant qu'il restera à son poste. De plus, la presse s'est emparée du sujet et l'«affaire Savoy» est devenue un sujet de polémique supplémentaire entre journaux romands et journaux alémaniques, les premiers accusant les seconds d'utiliser cette affaire pour détourner le regard de l'immense scandale de l'«affaire des colonels», dénoncée à grands cris par la presse romande. Pour calmer le jeu, et pro-

fitant de l'arrivée d'un nouvel élu au Conseil d'Etat fribourgeois, l'attribution des départements est remaniée et Emile Savoy prend dès le 23 mai 1916 la direction de l'Intérieur, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Le dossier est ainsi définitivement clos, sans qu'il ait été possible de démêler clairement tous les fils et d'établir si, oui ou non, Emile Savoy fut un espion à la solde de la Belgique et de la France.

ENTRE GERMANOPHILIE, FRANCOPHILIE ET NEUTRALITÉ

Les faits de l'«affaire Savoy» restent quelque peu nébuleux, mais ils peuvent être aisément éclairés au vu du contexte international de l'époque, en particulier si l'on observe de plus près les rapports qu'entretenaient la Suisse avec ses voisins immédiats.

Au début du XXe siècle, la Confédération est fortement influencée par son voisin allemand, et les Suisses alémaniques entretiennent une relation étroite avec ce pays en pleine croissance. De plus, la langue allemande jouit d'un statut particulier pour les germanophones européens. La notion de Deutschtum, ou de «génie national propre aux Allemands» ou plus simplement de «germanité», est fortement ancrée dans l'esprit des germanophones. La communauté de langue implique une communauté de culture et de valeurs. Ainsi, la réussite fulgurante de l'unité allemande, avec son essor économique et industriel sans précédent, ne laisse pas les germanophones suisses indifférents. De plus, des valeurs considérées comme typiquement allemandes sont spécialement appréciées des Suisses allemands: discipline, sentiment du devoir, organisation minutieuse. Le socialisme allemand, très actif, attire également de nombreux socialistes suisses, intégrant l'idée de l'internationalisme ouvrier. La génération suisse qui devient adulte en 1914 a grandi dans une période de plus trente ans sans conflit armé en Europe occidentale, période durant laquelle l'Allemagne émerge et devient le symbole de la nouvelle nation européenne, forte et prospère. Une grande émulation et de multiples échanges culturels dans tout l'espace germanophone, une population allemande en Suisse de plus en plus importante et des possibilités de séjours académiques en Allemagne pour les étudiants suisses tendent à rendre la frontière entre Suisse et Allemagne de plus en plus perméable. De plus, l'Allemagne n'apparaît pas comme une menace, contrairement à la France, qui est encore fortement associée à la politique belliqueuse de Napoléon III. Stephan Winkler qualifie ce syndrome d'«orientation favorable vers l'Allemagne», et non pas de germanophilie.

Symétriquement, le lien entre la Suisse romande et la France est fondé sur la communauté de langue, d'autant plus qu'il n'existe aucun dialecte «suisse-français» qui jouerait le rôle d'une frontière linguistique, même ténue, comme le schwyzerdütsch entre l'Allemagne et la Suisse alémanique. Pour reprendre la terminologie de Stefan Winkler, il est clair que les Suisses romands sont orientés vers la France: Paris, capitale de la culture française et francophone, attire irrésistiblement les intellectuels et les artistes romands ayant un tant soit peu d'ambition. Souvent considérée comme le pays de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme, la France se cherche après la défaite de 1871 une nouvelle position dominante en Europe, essayant de dépasser son complexe d'infériorité par rapport à l'Allemagne, que sa réussite fulgurante rend menaçante. Ainsi la France se définit-elle sans cesse en comparaison à l'Allemagne: «La nation française, si ancienne, est fondée sur la liberté et la fusion des peuples. La nation allemande, dont l'unité récente a été imposée à contrecœur par la Prusse, s'étend et se consolide par la force militaire et la dictature politique. L'Allemagne réunit ainsi tout ce que la France combat.»3

L'éclatement de la guerre exacerbe les sympathies originelles des Suisses. Chaque partie du pays se positionne en faveur de son voisin linguistique, cette guerre d'un genre nouveau se jouant dès les débuts sur le plan d'un combat idéologique entre la «Cvivilisation» et la «Kultur». L'invasion de la Belgique en août 1914 par les troupes allemandes est l'événement qui met le feu aux poudres des opinions publiques: les francophones suisses réagissent immédiatement, voyant dans la violation de la neutralité belge l'avant-goût de ce que réserve l'armée allemande à la Suisse. Les Alémaniques ne peuvent rester indifférents aux malheurs d'un peuple sacrifié au nom d'un combat entre deux grandes puissances, mais leur compréhension pour les raisons d'auto-défense invoquées par Guillaume II les empêchent de condamner cette violation du droit international.

Les Romands, bien sûr, ne l'entendent pas de cette oreille, et dénoncent dans la retenue alémanique une preuve d'allégeance au Reich. Faisant leurs les souffrances des Belges, ils fustigent la barbarie allemande. S'ils

Marie-Claude BLANC-CHALÉARD dans MILZA, POIDEVIN 1992, p. 147.

se sentaient proches de la France avant la guerre, au début de celle-ci les Romands s'identifient plus fortement à la Belgique qu'à leur voisin direct. Ce petit pays, bilingue, neutre et écrasé par la puissance allemande devient le symbole par excellence du danger que fait courir l'Allemagne à l'indépendance suisse et à la paix européenne en général. Il faut ainsi parler de germanophobie plutôt que de francophilie.

Une «-philie» exige un degré de plus qu'une «orientation favorable»: elle implique un sentiment de double loyauté, envers la Suisse et envers le pays voisin en tant qu'Etat-nation. La double loyauté, comme son nom l'indique, permet de développer chez la même personne une fidélité et un respect dirigés en même temps vers deux objets différents, sans que l'un mette en danger l'existence de l'autre. Ainsi, observe Winkler, les germanophiles «sahen sich als loyale Schweizerbürger und als "auch Deutsche"».

Cela dit, certaines formes de loyauté envers l'Allemagne développées par des citoyens suisses deviennent finalement si fortement tournées vers ce pays qu'elles empêchent voire détruisent toute loyauté envers la Suisse, et poussent à nier la légitimité de la Confédération comme Etat. Ainsi en est-il des mouvements pangermanistes (*Alldeutscher Nationalismus*) dont le but final est clairement l'annexion de tous les territoires germanophones au Reich allemand. Les Suisses allemands ne sont alors plus considérés comme des citoyens suisses, mais bien comme des ressortissants «de nationalité allemande», celle-ci étant fondée sur la notion de race germanique.

Il est beaucoup plus difficile de définir comme une double loyauté la francophilie apparue chez les Romands au début du XXe siècle et durant la Grande Guerre. La nouvelle nation allemande effraie la minorité francophone par son influence toujours grandissante en Suisse, ainsi que par ses ambitions pangermanistes non dissimulées. De plus, il n'existe pas de contrepoids francophile à des associations ouvertement germanophiles tels que le *Deutschschweizerischer Sprachverein* du pasteur Eduard Blocher ou le *Alldeutscher Verband*. Seule tentative généralement mentionnée pour cette période, l'Union Romande fondée en 1907 à Neuchâtel pour contrer les attaques du *Deutschschweizerischer Sprachverein* ne survit guère plus de quelques semaines après sa création. Dans ce contexte, la notation

de Georges Wagnière prend tout son sens: «L'influence française se manifeste par le livre, par le théâtre, par les relations sociales, par le voisinage. Elle a une action certaine sur nos mœurs, sur nos opinions générales; mais elle n'offre pas les mêmes dangers. Elle n'a aucun caractère politique. [...] Il n'y a rien en France qui ressemble au Pangermanisme. La France ne représente pas une race. Il existe un Deutschtum, il n'y a pas de Franzosentum. [...] Le plus grand nombre des Français ignorent même que nous Suisses romands parlons français, et ils ne nous en sont pas reconnaissants. Du moment que l'on n'est pas Français de France, on est un étranger. Il y a un irrédentisme italien, mais il n'y a pas d'irrédentisme français, du moins nous n'en trouvons aucune trace sous la Troisième République, sauf pour l'Alsace-Lorraine, où l'on ne parle pas français.»4 Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la Suisse romande soit plus germanophobe que francophile. De plus, par le jeu des alliances inter-étatiques, la France se trouve intimement liée, dès le début de la guerre, à l'Angleterre et à la Russie: deux pays qui suscitent un sentiment mitigé chez les Romands, en particulier la Russie orthodoxe et tsariste. Ainsi, l'identification avec la Triple-Entente est plus difficile pour les Romands que l'identification avec la Triple-Alliance pour les Alémaniques, l'Allemagne et l'Autriche étant tous deux des pays frontaliers de la Suisse.

DOUBLE LOYAUTÉ ET FOSSÉ MORAL

La guerre met donc au grand jour ces loyautés multiples qui jusque-là ne faisaient pas problème. Bien sûr, elles remontaient en surface de temps à autre, en fonction des débats politiques internes, comme la polémique autour de la Convention du Gothard, ou externes, comme la guerre des Balkans. Mais les doubles-loyaux ont de la peine à se positionner clairement face à un conflit dont l'ampleur inattendue les dépasse. Ils se retrouvent confrontés au dilemme de choisir entre la neutralité que leur citoyenneté suisse impose et le parti pris que dicte leur affinité culturelle. La plupart d'entre eux, cependant, concilient de manière plus ou moins efficace cette contradiction en accusant l'autre partie linguistique du pays de ne pas respecter la neutralité et d'être partiale. Ainsi, ces doubles loyautés entraînent, dans le contexte de la Grande Guerre, des tensions entre Romands et Alémaniques, qui, très vite, prennent une dimension nationale. Un fossé se creuse entre francophones et germanophones suis-

^{4 «}Le point de vue suisse romand», dans *La Semaine littéraire*, 13 mai 1916.

ses, et s'approfondit à chaque événement politique interne ou externe qui favorise l'une ou l'autre partie.

Certaines personnalités s'inquiètent de cette division entre Suisses romands et Suisses allemands, considérant que si ces tensions s'installent dans la durée, elles mettent l'unité nationale en danger. La Nouvelle Société Helvétique (NSH) se propose de combler le fossé, qui va s'élargissant. Gonzague de Reynold décrit en ces termes les motifs et les circonstances qui l'amènent à organiser la fameuse conférence «Unser Schweizer Standpunkt» donnée par le poète Carl Spitteler en décembre 1914 sous les auspices de la NSH: «Tout notre effort tendait à rapprocher nos compatriotes divisés en les ramenant au centre, sur le terrain du patriotisme et du devoir national. Il importait de montrer aux Suisses romands que leurs Confédérés d'outre-Sarine ne formaient point un bloc germanophile, qu'un grand nombre d'entre eux comprenaient les Romands et pensaient comme eux. Réciproquement, il importait de rassurer nos Confédérés d'outre-Sarine sur le loyalisme et le patriotisme des Romands, toujours vivaces même chez les plus exaltés.»⁵ Largement diffusé et majoritairement salué dans la presse helvétique, le discours de Spitteler est resté dans l'histoire comme l'exemple par excellence d'une tentative de réconciliation nationale et de la condamnation de doubles loyautés mettant en danger la Suisse en tant qu'Etat indépendant et neutre. Il s'agissait en effet de promouvoir et de diffuser le plus largement possible un courant d'idées basé sur la défense des valeurs nationales suisses et d'éviter, entre Romands et Alémaniques, une scission qui paraissait imminente à fin 1914. Reynold se réclame d'un courant neutraliste, qui prône une unité nationale sans faille et une neutralité extérieure stricte, et il veut croire en la force de l'esprit suisse: «Pas de distinctions subtiles comme: être Suisse politiquement, Allemand et Français intellectuellement. Pas de muraille entre nos races et nos langues diverses, mais des bastions armés à toutes nos frontières. [...] Aujourd'hui, et tant que durera l'état de guerre, une seule pensée, une seule volonté: être prêts, unis et forts; être Suisses.»6 Autrement dit, un véritable esprit suisse ne peut cohabiter avec une double loyauté, soit-elle envers la France ou l'Allemagne. Un Suisse se doit de ne faire allégeance qu'à la nation helvétique, et ne pas confondre affinités culturelles et linguistiques avec appartenance nationale.

⁵ REYNOLD 1963, p. 222.

Gité dans MATTIOLI, Gonzague de Reynold, idéologue d'une Suisse autoritaire, Fribourg 1997, p. 74.

L'accueil réservé à ce type de discours prouve que, dans la plupart des cas, les doubles-loyaux ont réussi à apaiser leur conflit interne et à admettre les limites de chacune de leur loyauté. Cette hypothèse est corroborée par le fait que le fossé moral suisse n'a pas dégénéré, même aux moments les plus critiques de tensions internes, en une véritable remise en question de la cohabitation des deux communautés linguistiques du pays.

LE FRANCHISSEMENT DES LIMITES

Néanmoins, chez certaines personnes, la double loyauté se révèle définitivement inconciliable, et elle provoque ainsi un conflit de loyautés. L'incompatibilité des deux positions, francophilie et patriotisme suisse, ou germanophilie et respect de la neutralité suisse, poussent les individus confrontés à cette situation à franchir les limites et à agir en contradiction avec les intérêts de leur pays d'origine. Trois exemples vont illustrer cela.

L'«affaire des colonels», d'abord. Fin décembre 1915, le gouvernement suisse apprend que deux membres de l'Etat-major général, les colonels Friedrich von Wattenwyl et Karl Egli, ont transmis des informations confidentielles aux Allemands et aux Autrichiens. Les autorités militaires suisses espèrent étouffer l'affaire en mutant les deux responsables, mais une énorme campagne de presse se déclenche, surtout en Suisse romande par la Gazette de Lausanne, qui accuse le Conseil fédéral d'agir en faveur de l'Allemagne en contradiction totale avec la neutralité suisse. Sous la pression parlementaire et celle de l'opinion publique, les deux colonels passent finalement devant la justice militaire en janvier 1916, mais sont déclarés non coupables pénalement et ne subissent qu'une peine disciplinaire, ce qui déchaîne à nouveau la presse romande.

L'affaire Grimm-Hoffmann est plus feutrée. Le conseiller national bernois Robert Grimm, un socialiste, se rend en Russie au printemps 1917, en accord avec le conseiller fédéral Arthur Hoffmann mais sans le consentement des autres membres du gouvernement, afin d'agir secrètement en faveur de la conclusion d'une paix séparée entre la Russie, en pleine ébullition, et l'Allemagne. Dès que l'affaire est dévoilée au public, le Conseil fédéral demande à Hoffmann de quitter ses fonctions. Il est alors remplacé par le Genevois Gustave Ador, ancien directeur de la Croix-Rouge, ce qui apaise les Romands qui ont l'impression que leurs revendications sont enfin prises en compte.

Le troisième exemple est local, il s'agit des tumultes de Fribourg. Dès la fin octobre 1914, des accords entre les belligérants et la Suisse permettent le rapatriement des grands blessés français à travers la Suisse. Lors du passage de ces trains de rapatriés dans les gares, des milliers de personnes se massent sur les quais pour manifester leur sympathie aux soldats français. En mars 1915, sous prétexte que ces rassemblements compromettent la sécurité, les autorités suppriment l'arrêt des trains en gare de Fribourg. Outragée, la population considère cette interdiction comme une mesure de censure envers ses sympathies francophiles, et des manifestations s'organisent autour de la gare et dans les rues de la ville. La police intervient, arrête quelques meneurs. Suite aux protestations et pétitions de plus de 500 personnes, l'arrêt des trains à Fribourg est à nouveau autorisé, mais l'accès aux quais est réservé aux quelques personnes responsables des œuvres caritatives.

UNE MOBILISATION HUMANITAIRE POUR LA BELGIQUE

Dès les premiers jours de guerre, la Belgique bénéficie d'un capital de sympathie largement partagé dans le monde. En France, en Angleterre, en Russie, mais également dans les pays neutres comme aux Etats-Unis et en Suisse, paraissent dans les journaux de nombreux témoignages d'admiration devant le courage et l'héroïsme de ce petit pays neutre, industriellement prospère et possédant un immense territoire colonial, et qui se retrouve en quelques jours complètement étranglé par l'envahisseurs allemand. La presse suisse s'émeut fortement du sort qui lui est réservé, décrivant les horreurs commises par les soldats allemands, les pillages, et surtout les centaines de milliers de réfugiés abandonnés sur les routes. Même la presse suisse alémanique, généralement si prompte à défendre l'Allemagne, reste prudente et modérée quant aux actes des Allemands en Belgique.

Face à tant de misères, de nombreux mouvements de solidarité s'organisent dès le début septembre 1914. L'aide afflue de France, mais également des Etats-Unis, d'Argentine, de Chine, d'Espagne... En Suisse, le Conseil fédéral respecte son devoir de neutralité à la lettre, et limite son

Les enfants d'Ypres (Archives cantonales vaudoises ACV, fonds P Comité belge, dossier 17) La ville flamande d'Ypres (*leper*), bombardée par les Allemands dès octobre 1914, fut encore l'enjeu de batailles féroces en 1915, 1917 et 1918. Les enfants réfugiés de cette image goûtent un moment de détente dans la campagne vaudoise.



action à une déclaration de compassion pour les souffrances endurées par la Belgique, se gardant bien de condamner l'invasion allemande. Mais au rebours de la Suisse officielle, la société civile ne reste pas indifférente aux malheurs de ces centaines de milliers de civils victimes de la guerre. De nombreuses associations se créent pour venir en aide au peuple belge et lui fournir le nécessaire vital.

Ainsi, dès que paraît dans les journaux romands l'annonce de la création d'un Comité de secours aux réfugiés belges, la population francophone se passionne pour cette œuvre caritative qui prévoit de faire venir en Suisse des milliers d'orphelins. Les activités du Comité démarrent sur des chapeaux de roues, celui-ci recevant des milliers d'offres d'hébergement par des familles suisses pour accueillir les «pauvres petits Belges», avant de ralentir rapidement ses activités suite aux difficultés à faire venir en Suisse des réfugiés et à l'impossibilité d'héberger, dans un premier temps, des enfants isolés.

Dans les premiers mois de l'action du Comité, qui correspondent également aux premiers mois de la guerre, un débat virulent fait rage entre journaux

romands et journaux alémaniques autour de ce Comité de secours aux réfugiés belges: la fracture se situe clairement le long de la frontière linguistique, francophones et germanophones s'accusant mutuellement d'être à la solde de son voisin belligérant. Mais la question confessionnelle, qui était si brûlante à la fin du XIXe siècle, ouvre dès les débuts une brèche dans le conflit linguistique. Certains journaux catholiques suisses allemands prennent en effet très vite position en faveur de leurs coreligionnaires belges réfugiés. Si les premiers adultes belges refusent d'être accueillis dans des régions germanophones, des familles accepteront finalement, même en cette fin de 1914, d'être placées dans le canton de Lucerne, aux bons soins du Comité local qui s'occupe de les entretenir dans le respect de leur foi.

La question confessionnelle prend d'autant plus d'importance lorsqu'arrivent les enfants de la Belgique libre: les familles des enfants et la reine Elisabeth acceptent le placement des petits en Suisse à la condition sine qua non qu'ils soient accueillis en milieu catholique. A ce moment, la question linguistique s'efface presque totalement: nulle allusion n'est faite à la région linguistique dans laquelle iront les enfants. Le Comité de secours organise donc le placement de ces enfants dans les régions catholiques de Suisse romande en premier lieu: en Valais et dans le canton de Fribourg. Mais le nombre d'enfants augmente rapidement, et plusieurs dizaines de petits catholiques sont bientôt placés dans des institutions de cette confession en Suisse centrale. Puis arrivent des convois d'enfants protestants, qui sont placés dans le canton de Vaud et à Bâle-Ville.

Avec l'intervention, en 1916, de la Fondation Rockefeller qui finance 500 enfants belges dans le canton de Fribourg, un pays tiers se trouve mêlé aux activités du Comité de secours. A ce moment-là, les Etats-Unis sont neutres, et leur intervention pécuniaire sur le territoire suisse ne crée pas un problème de violation de la neutralité. Mais lorsque les Américains déclarent la guerre à l'Allemagne, en 1917, le Comité se retrouve directement financé par un pays belligérant. Etonnamment, cela ne semble pas non plus poser de problème, ou du moins le Comité ne s'en voit pas faire le reproche, même au moment où, en 1918, la Croix-Rouge américaine devient le principal donateur de l'œuvre. Peut-être est-ce grâce à la prudence de la présidente, Mme Widmer, qui – consciente des critiques qui pourraient être élevées contre cette «mise

sous tutelle» – recommande à tous ses collaborateurs la plus grande discrétion quant à l'origine des nouveaux financements. C'est grâce à l'argent Rockefeller que le canton de Fribourg devient dès l'été 1916 l'acteur principal dans l'hébergement des enfants belges. Mlle Athénaïs Clément, qui s'était engagée dès les débuts de l'œuvre au sein du Comité fribourgeois, en devient dès lors la personne de référence, et la principale coordinatrice pour l'accueil de 600 enfants belges. Ils sont internés pendant plusieurs mois dans des institutions du canton, à Fribourg, La Tourde-Trême et Vaulruz, mais également au sanatorium de Leysin qui héberge une trentaine de petits malades.

L'activité du Comité de secours aux réfugiés belges met à l'épreuve les personnes engagées dans une double loyauté. Elles se trouvent en situation délicate, partagées entre leur volonté de manifester leur soutien à l'un des belligérants et la position officielle de neutralité de la Suisse. La présidente du Comité à l'échelon central, Mme Mary Widmer-Curtat, arrive à concilier cette double allégeance en s'engageant en faveur des victimes belges de la guerre tout en respectant son devoir de loyauté envers la Suisse. Attentive aux réactions de la Suisse allemande, elle se donne les moyens d'étendre outre-Sarine les activités du Comité, et freine les ardeurs «pro-Entente» de certains de ses collaborateurs, afin d'assurer la pérennité de son œuvre caritative. Tel n'est pas le cas de toutes les personnes engagées dans celle-ci. Le conseiller d'Etat Emile Savoy, président du Comité fribourgeois, se trouve dans une position très difficile lorsqu'il est accusé d'agir en tant qu'espion en faveur de la France sous le couvert des activités du Comité de secours. Bien que l'accusations ne puisse être prouvée, l'«affaire Savoy» montre la fragilité de la frontière entre double loyauté et conflit de loyautés. L'engagement humanitaire en faveur des victimes de la guerre dans un Etat belligérant n'est pas contraire à la neutralité qu'impose aux Suisses la loyauté envers leur pays; mais des activités supplémentaires et parallèles à cet engagement peuvent rapidement être considérées comme une violation de cette neutralité, à plus forte raison quand la personne impliquée est membre d'un gouvernement cantonal.

7 Athénaïs Clément, Pendant la Grande Guerre. La participation du canton de Fribourg et celle de l'Amérique à l'œuvre d'hospitalisation des enfants belges en Suisse, Fribourg 1920 (AEF).

F. G.



«Pour la Belgique»
(ACV, fonds P Comité belge)
Cette carte postale datée de 1914 était vendue au profit du Comité de secours aux réfugiés belges. Son auteur, le dessinateur et sculpteur Charles-Edouard Gogler (1885-1976) a dirigé l'Ecole des arts et métiers de Saint-Imier

LE POLITICIEN «BELGE» D'ATTALENS

Né en 1877 dans une famille d'artisans d'Attalens (son père est facteur d'orgues), Emile Savoy entre au collège Saint-Michel à Fribourg en 1892 et se lie d'amitié avec son camarade Jean-Marie Musy. Cette proximité avec le futur conseiller fédéral influencera particulièrement sa carrière politique. 8 Savoy commence à l'université de Fribourg des études de droit qu'il poursuit à l'université catholique de Louvain (UCL), près de Bruxelles, où il obtient en 1903 un doctorat en droit, et une licence en sciences économiques et sociales en 1904. Il demeure quatre ans en Belgique, où il épouse en 1905 la fille d'un riche industriel du Luxembourg belge, Gabrielle Pierlot. Après un bref séjour en Allemagne, Savoy s'installe définitivement dans le canton de Fribourg, où il est nommé inspecteur cantonal des apprentissages, puis juge au tribunal de la Sarine dès février 1905. La même année, il est nommé au poste de préfet de la Glâne, qu'il occupe deux ans avant d'être affecté à la préfecture de la Gruyère en février 1907. Il continue ses recherches et devient docteur en sciences économiques et sociales (UCL) en 1910.

En avril 1913, Emile Savoy est candidat au Conseil d'Etat. Soutenu par Musy, alors en concurrence avec Georges Python, Savoy est élu au détriment du candidat pythoniste, le syndic de Fribourg Ernest de Weck, et prend la direction du Département de la police jusqu'en 1916, où il passe à l'Intérieur. Parallèlement, il est élu au Grand Conseil en 1915 où il siège six ans. Considéré comme l'homme fort du gouvernement après le départ de Musy (1919) et l'affaiblissement de Python, il fait passer de nombreuses lois et réformes, dont celle du système pénitentiaire avec Bellechasse, la création de l'Ecole cantonale d'agriculture et de l'Ecole ménagère agricole. Il s'investit pour la cause des paysans, considèrant que «l'agriculture fribourgeoise devrait être le secteur essentiel d'une économie saine au service d'une société fondée sur la famille chrétienne, [...] avec le retour au travail à domicile et la volonté de parvenir à une certaine autarcie alimentaire.»

⁸ SEBASTIANI 2003, p. 53.

⁹ CHARRIÈRE 1998, p. 104.

Bibliographie

Edgar BONJOUR, Geschichte der schweizerische Neutralität, vol. 2, Bâle 1965

Georges BOVET, Chemin faisant. Trente ans de souvenirs, Genève 1945

Michel CHARRIÈRE, Du progrès à la politique agicole. 1848-1998. 150 ans de l'Union des paysans fribourgeois, Fribourg 1998

Floriane GASSER, Des enfants belges et un espion suisse. La Suisse romande dans la Grande Guerre entre engagement humanitaire et conflit de loyauté. Le Comité de secours aux réfugiés belges et l'Affaire Savoy (1914-1920), mémoire de licence, Fribourg 2006

Hubert GUISOLAN, Fribourg et le fossé moral, mémoire de licence, Fribourg 1979

Pierre MILZA, Raymond POIDEVIN (dir.), La puissance française à la "Belle Epoque". Mythe ou réalité?, Paris 1992

Gonzague de REYNOLD, Mes mémoires, t. 3, Genève 1963

Daniel SEBASTIANI, Jean-Marie Musy (1876-1952). Un ancien conseiller fédéral entre rénovation et régimes autoritaires (thèse, ms), Fribourg 2003

Klaus URNER, Die Deutschen in der Schweiz. Von den Anfängen der Kolonienbildung bis zum Ausbruch des Erstens Weltkrieges, Frauenfeld 1976

Stephan WINKLER, Die «Stimmen im Sturm» (1915-1916) und die Deutschschweizerische Gesellschaft (1916-1922), mémoire de licence, Bâle 1983